

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 25 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 25 juin 2024 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente
M. Pierre Asselin
Mme Josée Banville, visioconférence
Mme Isabelle Barrette
Mme France Boucher
M. Benoit Champagne
Mme Julie Jutras
Mme Marie-Josée Langlois
Mme Joëlle Martineau

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Serge Dion, directeur général adjointe et directeur du Service des ressources éducatives et du transport scolaire

Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles

Joël Rouleau, directeur du Service des ressources financières

ABSENCES

Mme Laurie-Anne Bédard
Mme Amélie Gagnon
Mme Émilie Lalancette-Néron

1. OUVERTURE

CA-240625-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 30

La présidente constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-240625-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Julie Jutras, administratrice, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-240625-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-240625-1.4

Affaires découlant du procès-verbal

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

CA-240625-1.5

Période de questions du public

David Hinse présente l'état de la situation du dossier de l'école secondaire de la Ruche en lien avec la réussite et les enjeux reliés à la centralisation de services.

CA-240625-1.6

Assermentation d'un administrateur par la directrice générale

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c I-13.3), la directrice générale reçoit le serment d'un administrateur :

Isabelle Barrette prête serment.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-240625-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs.

3. POINTS DE DÉCISION

RESSOURCES FINANCIÈRES

CA-240625-3.1

Surveillance du midi (tarification) – Adoption

CONSIDÉRANT l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* ainsi que l'article 171 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs;

CONSIDÉRANT la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être exigées aux parents;

CONSIDÉRANT la Procédure contributions financières exigées aux Parents;

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement ont convenu d'un plan de surveillance pour leur école pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT les travaux d'analyse et la recommandation du Comité de vérification;

CONSIDÉRANT que la proposition a été présentée au comité de parents et au comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que la Loi visant principalement à limiter l'indexation de certains tarifs gouvernementaux permet une augmentation annuelle maximale de 3% jusqu'au 31 décembre 2026;

Il est proposé par France Boucher, administratrice, et résolu :

QUE la tarification de la surveillance du midi soit augmentée de 3% au primaire et de 0% au secondaire pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-240625-3.2

Surplus des établissements (recommandation du CRR) – Adoption

CONSIDÉRANT l'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique* ainsi que l'article 4.2.2.2 de la Politique sur les objectifs et principes de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT les travaux d'analyse et la recommandation du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que la proposition a été présentée au comité de vérification qui est en accord avec la proposition ;

Il est proposé par Pierre Asselin, administrateur, et résolu :

QUE les surplus de fonctionnement des établissements soient transférables à l'année suivante en respectant les conditions établies par le comité de répartition des ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-240625-3.3

Budget 2024-2025 – Adoption

Le point est ajourné à la séance du 2 juillet 2024.

CA-240625-3.4

Subvention projet de serre au Tournesol – Adoption

Le point est ajourné à la séance du 2 juillet 2024.

RESSOURCES MATÉRIELLES

CA-240625-3.5

Demande au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives et d'enseignement supérieur (PSISRSES) pour le parc-école de Notre-Dame-de-Lourdes – Adoption

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives et d'enseignement supérieur invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que l'école primaire Notre-Dame-de-Lourdes souhaite rénover sa cour d'école;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour la santé de nos élèves;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT le montage financier déjà monté et la vitalité de la communauté de Saint-Adrien à l'égard de la rénovation de la cour d'école, qui sert également à la communauté les soirs et la fin de semaine;

Il est proposé par Benoît Champagne, administrateur, et résolu :

QUE le CSSDS autorise la présentation du projet de parc-école de Notre-Dame-de-Lourdes au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux. et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère;

QUE le CSSDS désigne Mme Lisa Rodrigue, directrice générale et M. Maxime Ferland, directeur du service des ressources matérielles comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

CA-240625-4.1

Rapport du comité consultatif du transport scolaire

Le point est ajourné à la séance du 2 juillet 2024.

5. AFFAIRES DIVERSES

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, rappelle aux membres l'obligation de compléter la formation du MEQ conformément à l'article 176.1 de la *Loi sur l'instruction publique* dans les meilleurs délais.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Aucun rapport n'est présenté.

7. RAPPORT DES COMITÉS

CA-240625-7.1

Rapport du comité d'évaluation de la directrice générale

La présidente du comité d'évaluation de la directrice générale, Caroline Lacroix, présente le rapport du comité. Une présentation est faite des objectifs atteints. Elle félicite Lisa Rodrigue pour son travail.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-240625-7.2

Rapport du comité de vérification du 20 mars 2024

La présidente, Joëlle Martineau, présente le rapport du comité de vérification du 20 mars 2024.

CA-240625-7.3

Rapport du comité de vérification du 29 mai 2024

La présidente, Joëlle Martineau, présente le rapport du comité de vérification du 29 mai 2024.

8. CLÔTURE

CA-240625-8.1

Période d'intervention des membres du conseil

Discussions sur la période de questions du public et questionnement sur la preuve de résidence demandée dans une école.

CA-240625-8.2

Ajournement de la séance à 20 h 15

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour n'ont pas été traités ;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 2 juillet à 19 h. La séance sera précédée d'un comité de travail à 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La présidente

La secrétaire générale